



Honoraires avocat excessifs non justifiés

Par **Delphine65**, le 28/12/2018 à 08:07

Bonjour,

Je suis victime des honoraires abusifs (tarif horaire 300€) de la part de l'avocate qui m'a été conseillée dans le cadre de la procédure de divorce que j'ai entamé.

Cette avocate a toujours refusé de s'engager sur le montant à déboursier pour régler cette procédure ni par oral ni par écrit je n'ai jamais pu obtenir de devis ou d'estimation des dépenses liées à ma demande de divorce.

Je lui ai posé la question à de nombreuses reprises par oral dans son cabinet, par mail aussi. Elle a toujours été incapable de chiffrer, elle me répond attendons de voir ce que récupérererez lors de la liquidation de la communauté et je vous dirai ensuite ! résultat j'ai déjà déboursé 7800€ depuis mars 2018 simplement pour l'envoi de documents personnels et justificatifs qui se sont avérés inutiles car la demande de divorce a seulement commencé début novembre et l'avocate adverse (celle de mon conjoint) les conteste à cause de leur ancienneté notamment et confirme que je n'ai droit à rien (21 ans mariée sous le régime de la communauté mais je ne possède pas de biens propres, tous les biens propres immobiliers appartiennent à mon conjoint). Mon avocate m'a fait miroiter depuis le début (mars 2018) que je pourrai bénéficier d'une récompense 'liée à ma participation à la communauté, biens mobiliers etc..et d'une prestation compensatoire mais il n'en n'est rien.

Elle a carrément abusé de ma confiance et de ma grande détresse lorsque je suis allée la consulter. C'est honteux, comment peut-on se faire de l'argent à ce point sur le malheur des gens honnêtes.

En résumé, j'ai déboursé 7800 euros pour ne rien récupérer à l'avenir c'est une perte sèche ! mon avocate devait le savoir depuis le début au regard de ma situation personnelle exposée et prouvée et des documents qui lui ont été remis sans rien dissimuler.

Je viens d'écrire à cette avocate en recommandé avec accusé réception pour rompre la convention (qui n'indiquait que son taux horaire et rien d'autre) pour non transparence sur les

sommes déboursées (le détail que je possède est simplement un nombre d'heures estimée ???? à vérifier des relevés de comptes, impôts, charges de copropriété etc... et je lui ai demandé de me rembourser tout ce que je lui avais versé car ses honoraires sont complètement injustifiés et je les conteste formellement.

Si elle ne donne pas de suite à mon courrier ou refuse de me rembourser, j'ai lu qu'il fallait écrire au bâtonnier ce que je ferai ultérieurement mais est-on sûr que ce soit efficace ? y a-t-il des exemples ou des personnes ont été dédommagées ? le bâtonnier est-il vraiment objectif et indépendant ? étant lui aussi avocat, les loups ne se tuent pas entre eux j'ai comme des doutes ?

Que me conseillez-vous de faire, quel recours je puis avoir ?

Je vous remercie pour votre aide.